



DOSSIER DE CONSULTATION SIMPLIFIEE

MARCHÉ DE PRESTATION INTELLECTUELLE ET INFORMATIQUE

PRESTATION D'INSTALLATION, PARAMETRAGE ET MISE EN SERVICE D'UN SYSTEME DE GESTION DE BASES DE DONNEES SPATIALISEES, VISUALISATION CARTOGRAPHIQUE ET UN ESPACE COLLABORATIF ET DE STOCKAGE DE DONNEES.

Objet de la consultation : Le présent marché a pour objet la sélection d'un ou de plusieurs prestataires de service visant l'installation, le paramétrage et la mise en service d'un système de gestion de bases de données spatialisées, visualisation cartographique, espace collaboratif et de stockage de données permettant de mettre en valeur et de partager les productions cartographiques de différents projets de coopération et faciliter le travail en réseau pendant et après la fin desdits projets. La prestation de service et les productions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de 2 projets de coopération (transfrontalière et transnationale) : INTERREG POCTEFA **RED-bio** et INTERREG SUDOE **COOPTREE**

Pouvoir adjudicateur :

GEIE FORESPIR
23 bis boulevard BONREPOS
31000 TOULOUSE
+33 534 414 320
<http://www.forespir.com>

1. Identification de la structure

1.1. Pouvoir adjudicateur

GEIE FORESPIR, groupement Européen d'Intérêt Economique, immatriculé sous le numéro unique d'identification Siret 423 872 001 000 23 dont le siège se trouve 23 bis boulevard Bonrepos 31000 TOULOUSE / France.

1.2. Personne en charge de l'exécution et du suivi du marché

La personne signataire du marché est M. Chauvin, Directeur de FORESPIR.

1.3. Personnes auprès desquelles des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus

La personne habilitée à donner des renseignements d'ordre technique et administratif est M. Chauvin, Directeur de FORESPIR, sebastien.chauvin@forespir.com

2. Conditions générales et caractéristiques du marché

2.1. Procédure, nature et forme du marché

Le GEIE FORESPIR est un organisme de droit privé mais considéré comme public selon la définition européenne (qui peut inclure des organismes ayant une personnalité juridique privée) dans la mesure où elle répond aux critères suivants :

- a. Il a été créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial ;
- b. Il est doté de la personnalité juridique ; et
- c. Soit il est financé majoritairement par l'État, les autorités régionales ou locales ou par d'autres organismes de droit public, soit sa gestion est soumise à un contrôle de ces autorités ou organismes, soit son organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par l'État, les autorités régionales ou locales ou d'autres organismes de droit public.

A ce titre, FORESPIR doit se conformer à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par des personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et ainsi respecter les principes de la commande publique : mise en concurrence, transparence et d'égalité de traitement.

Par ailleurs, dans le cadre de la participation de FORESPIR à des projets européens mobilisant des financements publics, et compte tenu du taux de cofinancement supérieur à 50 % des coûts éligibles desdits projets, les principes applicables aux achats et contractualisations publics doivent être appliqués par tous les bénéficiaires, quelle que soit leur nature juridique. Ainsi, pour tout processus d'achat, quel que soit son montant, et qu'il s'agisse d'une entité publique ou d'une entité soumise aux règles du secteur public en tant que bénéficiaire de fonds publics (les entités privées sont donc incluses ici), les principes généraux suivants doivent être respectés dans les processus de contractualisation :

- Principe de transparence et de publicité,
- Principe de concurrence,
- Principe de confidentialité,
- Principe de l'égalité de traitement,
- Principe de non-discrimination,

Il doit être possible de démontrer, quel que soit le montant de l'achat, que le choix du fournisseur, du bien ou du service a été effectué dans le respect des critères d'efficacité et d'efficience économique.

FORESPIR applique le « *Règlement intérieur d'achat visant la conformité du GEIE FORESPIR à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par des personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics* ».

Ce règlement intérieur d'achat prévoit que pour les achats de fournitures, services ou travaux d'un montant compris entre 3 000 € HT et 15 000 € HT, l'adjudicateur FORESPIR élabore un « *Cahier des charges simple du produit ou service attendu : nature de l'achat, caractéristiques ou spécificité technique, volume, délais, livraisons, etc. Le cahier des charges est plus ou moins détaillé en fonction de la nature et du montant de l'achat envisagé ; notamment lorsqu'il s'agit d'un besoin lié à l'accomplissement d'un projet* ».

Concernant le mode de consultation pour ces seuils, et s'agissant d'un service ou produit spécialisé (cas en l'espèce), le règlement d'achat prévoit que l'adjudicateur FORESPIR « *Demande 3 devis minimum (avec accusé de réception afin de prouver que les demandes ont été effectuées même en l'absence de réponses de la part du prestataire) et/ou consultation sur le site Internet de FORESPIR et le cas échéant sur celui du projet concerné. Ou à défaut utilisation de l'offre publique courante* ».

L'analyse et le classement des offres seront réalisés par FORESPIR et validé par le Directeur. L'attribution sera notifiée contre-signature d'un devis ou édition d'un bon de commande sur la base d'une consultation par téléphone ou d'un catalogue ou d'un site internet, etc. S'il y a eu établissement de devis : l'attribution du marché est notifiée par voie électronique avec accusé de réception, par la Direction à l'attributaire

La présente mise en concurrence est portée par FORESPIR, Chef de file des projets INTERREG POCTEFA RED-bio (EFA088/01) et INTERREG SUDOE COOPTREE (S1/2.7/F0122).

La prestation est répartie à parts égales entre les deux projets.

2.2. Durée, prise d'effet et modalités d'attribution du marché

Le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2026.

A l'issue de la date d'achèvement du présent marché, un contrat sera établi avec les prestataires retenus afin d'encadrer la tierce maintenance et la maintenance informatique pendant l'année 2027 (voire suivantes).

Le démarrage de la prestation est programmé dès la notification d'attribution du marché au plus tard le 05/10/2026.

Le marché est attribué à un seul soumissionnaire ou à plusieurs soumissionnaires ayant formulé une offre groupée.

2.3. Conditions générales d'exécution du marché, budget estimé et modalités de règlement

L'unité monétaire du marché est l'euro.

Tous les prix sont exprimés hors TVA.

Les prix sont unitaires et réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant les prestations prévues dans le présent marché.

La diminution ou l'augmentation du montant contractuel du marché, quel qu'en soit le montant, ne donne droit à aucune indemnité pour le titulaire. Les prix sont fermes pour toute la durée du marché.

Une avance et des acomptes pourront être versés dont le montant n'excédera jamais la valeur de la prestation à laquelle il se rapporte. Le solde du marché sera versé après une complète exécution de la prestation.

Les factures devront impérativement, sous peine d'être rejetées, porter mention des 2 projets susmentionnés et être éditées avant le 31/12/2026 (y compris le solde).

2.4. Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.5. Modalités de présentation des candidatures

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature et de l'offre doivent être rédigés en français, ou en espagnol, ou en anglais.

Les candidats doivent présenter leur dossier dans les conditions décrites ci-dessous sous peine d'être écartés.

Le dossier de présentation de chaque candidature doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

1. Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par une personne habilitée à l'engager attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L2141-14 du code français de la commande publique (cf. modèle ci-joint) ;
2. Une présentation synthétique de l'entité /des entités candidate.s (maximum 4 pages A4 R/V) en mettant en exergue les expériences en lien avec la prestation demandée ;
3. Une offre économique chiffrée précisant les postes liés à installation sur serveur et la mise en route, la tierce maintenance octobre > décembre 2026, paramétrage d'un système de sauvegarde ;
4. Une acceptation du cahier des clauses techniques particulières daté et signé.

Chacun des documents énumérés ci-dessus doit être impérativement signé et daté par une personne habilitée à engager le candidat ou être accompagné, le cas échéant d'un pouvoir autorisant la personne signataire à engager la société candidate.

2.6. Critères d'attribution de cet appel d'offre

Les réponses à cette consultation seront évaluées sur 100 points, selon les critères suivants :

Valeur technique	Nb de points
Pertinence de la réponse	60
Prix	40

2.7. Modalités de réponse à cet appel d'offre :

Les réponses sont à adresser au plus tard le **30 septembre 2025 (12h00, heure de Paris, France)**, uniquement par courrier électronique adressé aux adresses suivantes : sebastien.chauvin@forespir.com ; raphael.delpi@forespir.com ; geieforespir@forespir.com

L'analyse des offres reçues, le choix du/des prestataires et les notifications auront lieu entre le 1^{er} octobre et le 4 octobre 2026 au plus tard.

Contexte de la consultation

Dans le cadre de son activité, FORESPIR cherche à valoriser les productions cartographiques en ligne de 2 projets de coopération qui ont été programmés dans le cadre de deux programmes européens de coopération : le programme INTERREG POCTEFA et INTERREG SUDOE.

Ces projets réunissent de nombreux partenaires (France, Espagne, Andorre pour le POCTEFA et France, Espagne, Andorre et Portugal pour le SUDOE) :

INTERREG POCTEFA RED-BIO / Réseau des Espaces naturels pyrénéens pour le Développement durable et la préservation de la Biodiversité / 18 partenaires.

Le projet vise à :

- Concrétiser la mise en réseau des gestionnaires d'espaces naturels pyrénéens par la structuration d'une gouvernance transfrontalière pérenne.
- Améliorer les connaissances, par l'utilisation de nouvelles technologies et techniques de coopération innovantes, quant aux impacts des activités humaines sur la biodiversité pyrénéenne.
- Créer des méthodes concertées de préservation et de gestion des milieux naturels à l'échelle du massif (objectif opérationnel par la mise en place d'actions sur les territoires sur les milieux forestiers, agropastoraux et tourbeux).
- Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs et usagers du territoire à la connaissance de la biodiversité, aux enjeux de sa conservation et aux impacts des activités anthropiques.

Plus d'informations : <https://www.red-biodiv.eu/le-projet>

INTERREG SUDOE COOPTREE / Coopération transnationale pour la préservation et la résilience des forêts du sud-ouest européen / 18 partenaires.

Le projet vise à :

- Accompagner l'adaptation des forêts du sud-ouest de l'Europe face au changement climatique en créant un socle de connaissances expertes sur les ressources génétiques disponibles et les techniques sylvicoles d'adaptation, et en les mettant en œuvre sur les territoires.
- Concevoir, développer et mettre en œuvre un programme transnational de connaissance et de conservation des ressources génétiques du SUDOE et améliorer les connaissances sur les hybridations naturelles pour adapter les espèces au changement climatique en permettant la mixité.
- Connaître pour les espèces d'intérêt le niveau de résistance au déficit hydrique.
- Tirer parti des expériences passées en ce qui concerne les tests d'introduction ou de comportement d'espèces et de provenances installées en dehors de leurs aires naturelles de distribution ainsi, que les sylvicultures adaptatives.
- Mettre en œuvre des "sites ateliers" en cherchant à diversifier et enrichir les forêts, à développer de nouveaux objectifs sylvicoles et fonctionnels et à réduire la vulnérabilité des forêts

Plus d'informations : <https://interreg-sudoe.eu/fr/proyecto-interreg/cooptree/>

Financement des projets

Les projets RED-BIO et COOPTREE regroupent des partenaires français, espagnols, andorrans et portugais (COOPTREE), et sont coordonnés par FORESPIR, commanditaire et pouvoir adjudicateur de la présente prestation.

Les actions menées dans le cadre de ces projets sont cofinancées par le Fond Européen de Développement Régional (FEDER) à travers les programmes INTERREG (POCTEFA – 65% et SUDOE – 75%). Des cofinancements publics viennent compléter le plan de financement (Etat Français, Conseils Régionaux Occitanie « Pyrénées-Méditerranée » et Nouvelle Aquitaine).

Pour plus d'information consultez le site internet des programmes : <https://www.poctefa.eu> et <https://interreg-sudoe.eu>

Expression des besoins

Les besoins identifiés couvrent 2 champs d'intervention :

1. Installation et paramétrage d'une application et outil en ligne destiné au développement de systèmes d'information géospatiale (SIG) et au déploiement d'infrastructures de données spatiales (IDS)

Installation d'un web service sur le serveur dédié (OVH 2To mis à disposition), mise en route du web service et paramétrage (y compris paramétrages visuels / graphiques¹ et gestion des utilisateurs et droits d'accès) permettant la gestion / visualisation de couches cartographiques.

En effet, dans le cadre du projet COOPTREE, FORESPIR cherche à mettre en valeur des couches cartographiques (VECTEUR et RASTER) sur la caractérisation edapho-climatique d'essences forestières d'intérêt et sur les expérimentations passées et réalisées dans le cadre du projet en ce qui concerne les tests d'introduction ou de comportement d'espèces et de provenances installées en dehors de leurs aires naturelles de distribution ainsi, que les sylvicultures adaptatives. L'objectif poursuivi est de mettre à disposition la visualisation de ces couches via une plateforme web--cartographique dynamique permettant :

Du point de vue de la personne qui consulte/visualise les contenus cartographiques :

- Afficher / masquer des couches
- Choisir des fonds de carte différents (OSM, OTP, Satellite)
- Procéder à des requêtes notamment en affichant un nombre restreint (de 1 à plusieurs) d'espèces de la couche « espèces d'intérêt » ; il doit être possible lors du requêtage de saisir l'espèces ou les espèces ciblées avec un système de suggestion basé sur les premières lettres saisies
- Recherche de lieux par saisies et coordonnées
- Affichage de la table attributaire
- Affichage de widget type « graphiques camemberts », « barres »... adaptés au type de données affichées.

Du point de vue de l'administrateur :

- Ajout de couches et rattachement des couches au projet
- Gestion des utilisateurs et gestion des droits d'écriture et de consultation (accès public, accès restreint à certains utilisateurs)
- Production de *geo/web stories et tableaux de bord*

¹ Logos FORESPIR, logos des projets, logo financeurs, mention FEDER notamment.

Concernant les expérimentations passées, les partenaires compilent des expériences passées de sites sur lesquels des tests d'introduction ou de d'étude de comportement d'espèces et de provenances installées en dehors de leurs aires naturelles de distribution ont été menés ainsi, que des opérations sylvicultures adaptatives.

On pourra ajuster les attributs visibles à la consultation du point selon les possibilités d'affichage en veillant à maintenir une bonne lisibilité des informations essentielles. De la même façon, il devra être possible de procéder à des requêtes / tri pour n'afficher que certaines des expérimentations recensées selon les objectifs poursuivis par la personne qui consulte.

Concernant RED-bio, FORESPIR cherche à mettre en valeur les couches cartographiques produites dans le cadre des actions forêts, tourbières et agro-pastoralisme. L'objectif est de créer un Web Atlas, qui permettra de recenser, visualiser, rechercher et gérer des données relatives à :

- Des tourbières en cours de gestion, de suivi ou d'études.
- Des forêts à hautes valeurs écologiques (FHVE)
- Des habitats naturels agro-pastoraux et des sites d'expérimentation / gestion

Les fonctionnalités principales sont les suivantes :

1. Visualisation cartographique : Afficher les tourbières et FHVE sur une carte interactive.
2. Recherche avancée : Permettre aux utilisateurs de filtrer les objets selon des critères définis dans le modèle de données et réaliser des requêtes selon les attributs des bases de données.
3. Consultation détaillée : Offrir une information détaillée pour chaque objet, présentant des informations issues des bases de données (caractérisation, type de suivi, acteurs associés, éléments de haute valeur écologique...).
4. Contribution : Permettre la saisie et la mise à jour des données par des utilisateurs autorisés via leurs propres outils SIG (QGIS, ARCGIS...).

Les publics cibles et fonctionnalités disponibles

1. Le Grand Public (Visiteur non connecté) :
 - Accès aux cartes et au requêtage / recherche par lieu ou coordonnées.
 - La visualisation des données proposée affichera uniquement des informations considérées comme diffusables publiquement, évitant par exemple de révéler les localisations des espèces sensibles présentes dans les tourbières ou les FHVE, ou des FHVE localisées en forêt privée par exemple. De plus, certaines modalités de gestion, considérées comme sensibles, ne seront pas accessibles au grand public.
2. Le Contributeur (Utilisateur avec un mot de passe et un pseudonyme) :
 - Accès à toutes les données.
 - Visualisation des données sensibles.
 - En ce qui concerne les tourbières et les forêts, les contributeurs ont la capacité de saisir et de modifier les informations qui les concernent.
3. L'Administrateur :
 - Gestion des utilisateurs et des droits.
 - Validation des données saisies.
 - Gestion des attributs (liste fournie dans le tableau Excel joint à ce document).

2. Installation et paramétrage d'une solution de stockage et partage en ligne type « drive »

L'outil doit permettre le stockage fichiers dans des dossiers, le partage des dossiers et fichiers (liens de partage ou invitations), de proposer une solution de travail collaboratifs sur fichiers partagés et une gestion des droits d'utilisateurs.

La prestation proposée et devisée doit inclure :

- Installation des web services-appli sur serveur dédié
- Mise en route des web services-appli
- Tierce maintenance / formation à l'utilisation / appui / « hotline » pour un max de 20h jusqu'au 31/12/2026

Vous chiffrerez les prestations optionnelles suivantes pour une année supplémentaire

- Maintenance serveur et webservice sur une période de 12 mois
- Tierce maintenance / appui / « hotline » pour un max de 40h sur un période de 12 mois

Le fait de retenir cette option donnera lieu à l'édition d'un contrat dédié.

Lu et approuvé / Date :

/ Signature :

**Interreg
Sudoe**



Co-funded by
the European Union

COOPTREE



**Interreg
POCTEFA**



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE